

CONSEIL MUNICIPAL DE POUILLY EN AUXOIS
SEANCE ORDINAIRE DU MERCREDI 11 AVRIL 2012 à 20 H

Tous les conseillers sont présents

Secrétaire de séance : Karine Bassard

COMPTE ADMINISTRATIF 2011

Le conseil municipal approuve à l'unanimité, les comptes administratifs présentés par Madame le Maire et se décomposant de la manière suivante :

Budget principal

La section de fonctionnement présente un excédent de	556.299,38 €
La section d'investissement présente un excédent de	32.082,58 €
Soit un excédent global de	524.216,80 €

Budgets annexes

Distribution d'eau potable

La section d'exploitation présente un excédent de	94.321,31 €
La section d'investissement présente un excédent de	106.690,16 €
Soit un excédent global de	201.011,47 €

Assainissement

La section d'exploitation présente un excédent de	65.399,91 €
La section d'investissement présente un déficit de	732.269,89 €
Soit un déficit global de	666.869,98 €

BUDGET PRIMITIF 2012 (BUDGET COMMUNAL)

Le conseil municipal vote à l'unanimité le budget primitif 2012

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Charges à caractère général	859.929,71 €	Excédent antérieur reporté	221.854,71 €
Charges de personnel	448.700,00 €	Atténuation de charges	2.000,00 €
Virement à la sect° d'investissement	223.734,93 €	Produits des services	47.340,00 €
Autres charges de gestion courante	180.936,00 €	Impôts et taxes	979.685,93 €
Charges financières	36.000,00 €	Dotations et participations	476.920,00 €
Charges exceptionnelles	500,00 €	Autres produits de gestion courante	20.000,00 €
		Produits exceptionnels	2.000,00 €
Total des dépenses	1.749.800,64 €	Total des recettes	1.749.800,64 €

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2011

Le conseil municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2011, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2011, constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 556.299,38 € décide d'affecter 334.444,67 € du résultat de fonctionnement 2011 à la section d'investissement du budget primitif 2012.

TAXES LOCALES DIRECTES

Le conseil municipal vote à l'unanimité comme suit, le taux d'imposition des quatre taxes directes locales pour l'année 2012 :

- Taxe d'habitation 16,23 %
- Taxe foncière (bâti) 26,26 %
- Taxe foncière (non bâti) 46,89 %
- CFE 15,80 %

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Déficit d'investissement	32.082,58 €	Emprunt	739.623,82 €
Capital des emprunts	113.000,00 €	Taxe locale d'équipement	6.000,00 €
Participation SICECO et voirie 2011	150.000,00 €	FCTVA 2011	100.000,00 €
Aménagement centre bourg	30.000,00 €	Intégration travaux 2011	122.000,00 €
Aménagement terrain bassin	100.000,00 €	Subventions terrain de foot	
Aménagement accès gendarmerie et travaux voirie 2012	220.000,00 €	<i>Département</i>	45.000,00 €
ERDF extension réseau	50.000,00 €	<i>Région</i>	89.000,00 €
Etude plan accessibilité	11.031,24 €	<i>Etat et établissements nationaux</i>	148.500,00 €
Travaux de bâtiments	800.000,00 €	<i>Europe</i>	120.000,00 €
<i>dont bâtiment services techniques</i>		Subvention département voirie	40.000,00 €
<i>dont aménagement salle des fêtes</i>		Prélèvement sect° fonctionnement	334.444,67 €
Matériel de bureau informatique	5.000,00 €	Excédent de fonctionnement reporté	223.734,93 €
Intégration travaux voirie 2011	122.000,00 €	Subvention terrain de tennis	199.500,00 €
Terrain foot gazon synthétique	61.680,70 €	Subvention Notre-Dame Trouvée	100.000,00 €
Terrain tennis couvert	430.000,00 €	Subvention bâtiment services techniques	140.000,00 €
Autre matériel	62.100,00 €		
<i>Dont défibrillateur</i>	1.800,00 €		
<i>Dont Kubota</i>	18.000,00 €		
<i>Dont bras épareur</i>	12.500,00 €		
<i>Dont broyeur végétaux</i>	16.000,00 €		
<i>Dont cuve</i>	3.800,00 €		
<i>Dont divers</i>	10.000,00 €		
Mobilier scolaire	3.000,00 €		
Bancs + Bornes	10.000 €		
Chapelle Notre-Dame Trouvée	200.000,00 €		
Acquisition terrains	7.908,90 €		
Total des dépenses	2.407.803,42 €	Total des recettes	2.407.803,42 €

SUBVENTIONS 2012

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance des dossiers de demande de subventions présentées par les associations, vote à l'unanimité des membres présents (19 voix) les subventions suivantes aux diverses associations.

Associations à caractère social		Associations culturelles	
Centre Social du canton de Pouilly	14.000 €	A.D.A.M. (Asso. Dvt Action Musicale)	11.000,00 €
A.D.M.R.	600 €	Harmonie	4.600,00 €
Amicale donateurs de sang	460 €	Groupe Vocal Divertimento	460,00 €
Maisons de parents en Bourgogne	460 €	Comité jumelage Pouilly-Lenningen	300,00 €
Foyer logement « les Myosotis »	400 €	Centre social (déficit cinéma)	1.525,90 €
Téléthon	500 €	U.D.M.J.C. (circuit cinéma)	927,85 €
J.A.L.M.A.V.	300 €	Amis de la bibliothèque	250,00 €
Restos du cœur	400 €	Rallye Val d'Auxois	150,00 €

Secours catholique	160 €	Associations sportives et de loisirs	
Secours populaire	160 €	Aéroclub (ailes Pouilly/Maconge)	300 €
Croix rouge	160 €	A.S.P. Football	3.000 €
Souvenir Français	160 €	A.S.P. Basket	700 €
Arc en ciel pollien (Arcades)	400 €	Judo Club	2.000 €
Ligue bourguignonne contre le cancer	200 €	Société de pêche	500 €
S.O.S. Village d'enfants	100 €	Société de pétanque	160 €
Journée nationale des aveugles	50 €	Tennis club	300 €
Journée nationale des paralysés	50 €	Tennis de table	400 €
		V.C.P.A. (Vélo Club)	800 €
Vie scolaire Formation		Vital'Gym	300 €
Ecole G. Virely (classes dépayées)	1855 €	Volley Club	300 €
Ecole G. Virely (transport piscine)	1272 €	Tir Olympique pollien	100 €
Ecole G. Virely (coop. scolaire)	610 €	C.V.P.A. (Voile)	1.000 €
Coop. Scolaire maternelle	610 €	Association Arc Auxois	600 €
Coop. maternelle (classes dépayées)	450 €	Aïkido	300 €
Association sportive du collège	3.000 €		
OGEC (Ecole Notre Dame)	10.000 €	Autres associations	
C.F.A. La Noue	455 €	Comice agricole	183 €
Maison Familiale Rurale Baigneux-les-Juifs	65 €	Office de tourisme	5.000 €
A.FOR.BAT	260 €	Office de tourisme (maisons fleuries)	240 €
CFI Auxerre	90 €	UCIA (journées ciales si réalisation)	2.000 €
CFA BTP Autun	30 €	Les Amis de Velard	400 €
		Les Amis des Bêtes	674,80 €
Un budget de 9.941,45 € est gardé en réserve		Passe Montagnes	150 €
		La Ronde de l'Auxois	80 €
		Généalogie	80 €
		SCOD « Courir pour la Paix »	500 €
		Pouilly Ville Vélo touristique	500 €
		Comité Parrainage concours nal de la Résistance	100 €

BUDGET PRIMITIF 2012 (BUDGETS ANNEXES)

▪ **Distribution d'eau potable**

La section d'exploitation est équilibrée à la somme de 76.321,31€
La section d'investissement est équilibrée à la somme de 612.221,31 €

▪ **Assainissement**

La section d'exploitation est équilibrée à la somme de 132.899,91 €
La section d'investissement est équilibrée à la somme de 1.493.199,58 €

ASSAINISSEMENT – SURTAXE COMMUNALE ANNEE 2012

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de maintenir comme suit la surtaxe communale assainissement pour 2012 :

- Part fixe : par an 20,00€
- Consommation : par m³ 0,79 €
- Fonds financier de renouvellement : par m³ 0,0154 €

EAU – SURTAXE COMMUNALE 2012

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de fixer comme suit la surtaxe communale eau pour 2012 :

- Part fixe : par an 25,92€
- Consommation : par m³ 0,4445 €
- Fonds financier de renouvellement : par m³ 0,0366 €

TARIFS

- Salles municipales

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter le tarif de location des salles communales. La caution sera toutefois portée à 1.000 € (Mille Euros) pour la location de la salle 404 et de 500 € (Cinq cents Euros) pour la salle 406 en cas de repas.

- Bibliothèque

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter le tarif de la bibliothèque qui reste à 6 € par an pour les plus de 16 ans (gratuit pour les enfants)

- Cantine

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter le tarif des repas à la cantine qui restent à 4 € par repas.

- Concessions au cimetière

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter le tarif des concessions au cimetière.

- Droits de place

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter le tarif des droits de place qui restent à 55cts le mètre linéaire.

- Garderie / Etude

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter le tarif de l'étude et de la garderie qui restent à 1,30 € la séance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h.